

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1710

Artikel: Protection de l'individu : faire de la vie privée un débat public
Autor: Dépraz, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faire de la vie privée un débat public

Les nouvelles technologies diminuent de jour en jour la place de la sphère privée. Une étude européenne fait de ce sentiment un risque bien réel, trop souvent négligé par les autorités politiques.

On a tendance à négliger la protection de la vie privée. Ce bien précieux est pourtant menacé par le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ce constat n'émane pas d'un fan-club de George Orwell mais figure dans les conclusions d'une étude d'experts européens publiée sous l'égide de l'European Parliamentary Technology Assessment (EPTA).

L'étude (voir encadré) porte sur les dangers actuels et potentiels des nouvelles technologies pour la protection de la sphère privée, que les Anglo-Saxons appellent «privacy». Les dangers sont bien sûr là où on les perçoit. Les enjeux de sécurité permettent de justifier des mesures pouvant porter atteinte à la vie privée. Les débats récurrents sur la vidéo-surveillance des rues ou des écoles témoignent que la protection de l'individu n'a pas forcément le vent en poupe. Mais nous laissons aussi nombre de traces sans nous en rendre compte. Même placé dans la relative intimité de son domicile, l'ordinateur livre quantité de données sur son utilisateur. Les activités d'un individu ne sont plus décomposées. Pour surveiller un camarade, un agent de la Stasi devait le suivre au magasin, puis au cinéma, puis à la banque et se débrouiller pour intercepter son courrier. L'affaire est nettement plus simple quant toutes ces informations transitent par un seul et même

ordinateur individuel, cousin du télécran de 1984.

La photo portable

Les nouvelles politiques publiques sont également demandeuses en données personnelles. L'exigence d'efficacité du secteur public se fait parfois au détriment de la sphère privée. L'Etat n'est de loin pas le seul abuseur potentiel de données privées. Ces éléments sont devenus une ressource économique importante pour les entreprises. Les cartes de fidélité des grandes surfaces sont des sources d'information sans fin. Ces technologies se développent rapidement sans que les autorités politiques n'appréhendent leurs effets sur la vie privée. Ainsi, personne ne paraît

avoir prévu l'explosion des téléphones portables avec appareil photo et de leur utilisation potentielle. Que se passera-t-il lorsque chacun disposera d'un appareil permettant d'enregistrer et de stocker des durées infinies de sons et d'images? Le débat public doit être capable d'anticiper ces phénomènes.

La technique permet aussi le développement de systèmes améliorant la protection de la sphère privée. Mais ces services ont tendance à rendre l'utilisation des moyens de communication plus compliquée et plus chère, ce qui est décourageant. Personne ne songe pour l'instant à crypter son courrier électronique.

Le rapport ne peint pas le diable sur la muraille. Toutes

les données touchant à la vie privée ne sont pas détournées. De cas en cas, il faut faire une balance des intérêts entre l'exposition potentielle de la sphère privée et sa protection. La vie privée fait l'objet d'une bonne protection juridique. Las, si l'on n'est pas suffisamment attentif à son respect, la loi peut rester lettre morte. Le rapport déplore la tendance actuelle qui confond «surveillance» et «sécurité». Il préconise aussi un renforcement des organes indépendants de surveillance.

La vigilance est donc de mise. Il y a 17 ans, en pleine affaire des fiches, la gauche était à la pointe du combat pour la protection de la vie privée. Il est temps de reprendre ce flambeau. *ad*

Les technologies sous surveillance

Ce rapport est le premier publié par le réseau européen de services parlementaires qui s'occupent de l'évaluation des choix technologiques (EPTA). Fondé en 1990, ce réseau sert à échanger des informations et des idées. Le centre suisse d'évaluation des choix technologiques, «TA-Swiss», a participé à l'élaboration de ce document. Au niveau national, cet organisme est chargé d'examiner les effets des nouvelles technologies sur la société et l'économie. Il est un centre associé du Conseil suisse de la science et de la technologie, organe consultatif du Conseil fédéral.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch